



Décision n° 185/2025  
RL

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

***Extrait du registre de décisions du Président***

En vertu des délibérations n° 37 du 15 juillet 2020 et n° 66 du 20 juin 2022 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Madame GABORIA Manon en tant que serveuse en restauration du 29 au 30 mars 2025,
- Monsieur BROSSERON Raphaël en tant que serveur en restauration le 29 mars 2025,
- Madame POISAC Jeanne en tant que serveuse en restauration le 30 mars 2025,
- Madame VOZEL Morgane en tant que serveuse en restauration le 30 mars 2025,

Fait à Jonzac,

Le 28 MARS 2025

Le Président  
Claude BELOT

Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge  
rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex